

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 12

-votants 14

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, dans la grande salle du centre polyvalent, après convocation légale faite le 6 décembre 2021.

Étaient Présents : Madame Danièle CAQUARD, Monsieur David GARDELLI, Madame Corinne GOVERNO, Monsieur Jérôme GUICHARD, Madame Agnès KLINGELSCMITT, Madame Mireille LESSIEU, Monsieur Matthieu PATARD, Monsieur Arnaud PETRY, Madame Fanny ROBILLOT, Monsieur Claude THOMAS, Monsieur Hervé VALANTIN, Monsieur Hervé VOIDEY.

Étaient Absents : Madame Véronique BLAISON donne son pouvoir à Madame Mireille LESSIEU, Madame Hélène DUBAUX donne son pouvoir à Madame Agnès KLINGELSCMITT, Monsieur Joël MARTEL.

Monsieur Jérôme GUICHARD a été élu secrétaire de séance.

20211213/001 - Approbation du règlement d'affouage communal - Campagne 2021-2022

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement d'affouage communal pour la campagne 2021-2022 et demande au conseil municipal d'approuver le règlement ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement d'affouage ci-joint.

20211213/002 - Adhésion à la Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatatives (CTASF)

Monsieur le Maire présente la charte de fonctionnement de la Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatatives (CTASF) Val de Lorraine et propose que la commune adhère à ce dispositif.

Il propose que la participation financière de la commune au fond mutualisé pour l'année 2022 s'élève à 200 € et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette charte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au CTASF, accepte que le montant de la participation de la commune pour 2022 s'élève à 200 € et autorise Monsieur le Maire à signer cette charte.